

Les habitants de la Métropole peuvent également déposer un avis sur le site internet [www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr), au siège de Toulouse Métropole, dans toutes les mairies des 36 communes de la Métropole et dans les 5 Maisons de la Citoyenneté et la mairie de quartier de Lardenne à Toulouse. Ils peuvent envoyer un courrier à l'attention de M. le Président de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc, BP 35 821 - 31 505 Toulouse Cedex 5, en précisant en objet « Concertation préalable PLUIH » ou « Concertation préalable RLPi ».

**toulouse métropole**

Rechercher ...

COLLECTIVITÉ MISSIONS **JE PARTICIPE** PROJETS

**HARTE ENQUETE**

## CHARTRE D'UTILISATION, REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ

Les registres dématérialisés sont ouverts à l'expression des citoyens sur certaines des concertations ou enquêtes menées par Toulouse Métropole.

### Preamble

Les modalités de fonctionnement de ces registres se veulent le plus proche possible de celles d'un registre papier consultable au siège de Toulouse Métropole ou dans les mairies concernées. Les contributions déposées par les internautes dans les registres dématérialisés auront la même valeur légale que celles déposées sur les registres papier. Toulouse Métropole ne répondra pas directement en ligne aux contributions individuelles posées. Une réponse globale sera apportée et publiée sur le portail Toulouse Métropole. Le bilan de la concertation, lorsqu'elle est réglementaire, sera approuvé par le Conseil de la métropole. Si elle n'est pas réglementaire, les contributions de la concertation serviront à amender le projet.

### Accès

L'accès à un registre dématérialisé en ligne est ouvert à tous. Pour y participer (poster une contribution, un commentaire, un soutien), l'utilisateur n'a pas besoin de créer un compte. Toutefois un certain nombre de données sont demandées comme l'adresse mail afin de faciliter le traitement des contributions par les services de Toulouse Métropole.

### Les registres dématérialisés de Toulouse Métropole :

- > Concertation sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat (PLUi-H) *ouvert*
- > Concertation Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) *ouvert*
- > Concertation Projet Urbain du Site Guillaumet (ex- CEAT) *fermé*
- > Concertation sur le projet Grand Saint-Sernin - Aménagement de la place *ouvert*
- > Concertation "Agissons pour le climat" sur la révision du Plan Climat Air Énergie territorial

### Droits et devoirs des contributeurs

La participation au registre implique la connaissance et l'acceptation de la présente charte.

use e

Rechercher ...

COLLECTIVITÉ MISSIONS JE PARTICIPE PROJETS

JE PARTICIPE

TOULOUSE L'OPEN MÉTROPOLE

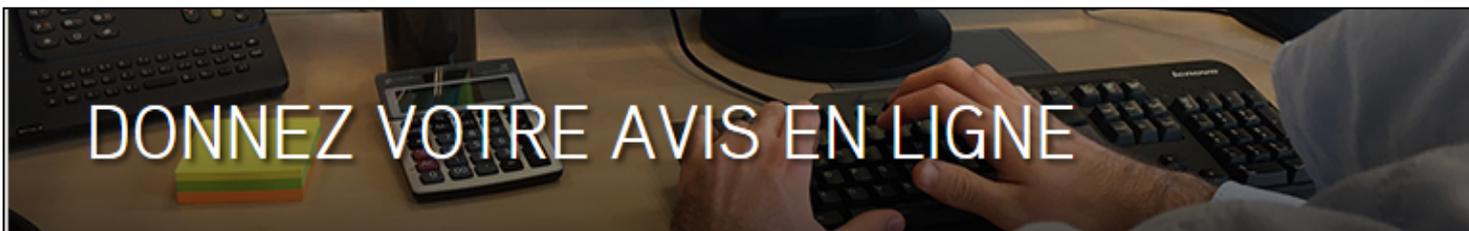
JE PARTICIPE

Faire de Toulouse une métropole moderne plus facile à vivre, collaborative, qui prend le parti des technologies les plus performantes pour faciliter la vie des citoyens et rendre l'action publique plus efficace... Voilà l'enjeu de la démarche **Open Métropole**. Cette métropole de demain se construit avec les citoyens.

Pour cela, un panel d'outils est à votre disposition : réunions publiques pour s'informer sur un projet, ateliers pour mieux comprendre un tracé, une application mobile ; outil en ligne pour déposer un avis sur un aménagement, appel à projets pour candidater à une expérimentation ou proposer un service...

RENCONTRES

CONCERTATIONS



Cet outil de concertation permet aux citoyens de la métropole de déposer en ligne leurs contributions et avis sur les grands projets portés par Toulouse Métropole.

Cadre de vie, urbanisme, habitat, paysages, espaces verts, services publics, commerces, équipements de proximité, aménagement d'un quartier, naissance d'un projet urbain... Sur toutes ces thématiques, votre avis compte et votre avis est pris en compte.

La période de concertation permet aux citoyens de s'exprimer (registre papier, réunions publiques, expositions) mais aussi avec cet outil d'e-citoyenneté. Il permet de recueillir en ligne les contributions et avis des citoyens dans le cadre de concertations obligatoires ou non obligatoires, pour les différents types de grands projets d'aménagement.

## Comment ça marche ?

Le citoyen peut contribuer sur l'outil sans créer de compte préalable. Il peut :

- s'informer sur le projet (le cadre, le calendrier, les documents de présentation et les comptes-rendus d'ateliers)
- voir l'ensemble des contributions déjà déposées
- déposer une contribution en ligne
- ajouter des pièces jointes
- rester anonyme s'il le souhaite lors de la saisie de son nom et de sa commune

Les contributions n'appellent pas de réponses individuelles mais font l'objet d'une synthèse globale, à l'issue de la concertation, prise en compte dans le cahier des charges ou le projet d'aménagement et dans le cadre de concertations obligatoires, soumises au vote du Conseil de la Métropole.

L'outil est encadré par une [Charte d'utilisation](#) qui stipule les droits et devoirs du contributeur.

**métropole**

COLLECTIVITÉ MISSIONS JE PARTICIPE PROJETS

PROJETS > PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL > DONNEZ VOTRE AVIS EN LIGNE



## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

### CONCERTATION DU PUBLIC

Communes de Toulouse Métropole concernées: Aigrefeuille, Aucamville, Aussonne, Balma, Beaupuy, Beauzelle, Blagnac, Brax, Bruguières, Castelginest, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, Drémil-Lafage, Fenouillet, Flourens, Fonbeauzard, Gagnac-sur-Garonne, Gratentour, L'Union, Launaguet, Lespinasse, Mondonville, Mondouzil, Mons, Montrabé, Pibrac, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Alban, Saint-Jean, Saint-Jory, Saint-Orens de Gameville, Seilh, Toulouse, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane

**131**  
contributions

[Je participe](#)



## *Message de M. ESNAULT – MAIRE DU QUARTIER 5.1*

- **Message du 19.02.17**
- **> De : .ESNAULT Emilion" <Emilion.ESNAULT@mairie-toulouse.fr>**
- **> A: "CQOM" [cqomtls@gmail.com](mailto:cqomtls@gmail.com) [Mme Renée SEGAFREDO ]**

«

- Je précise que le PLU-iH étant en cours d'élaboration, son contenu ne sera pas dévoilé mais le travail accompli par les équipes professionnelles d'urbanistes de renommée nationale présenteront leur vision et leur préconisations.
- Viendra ensuite le temps pour les élus d'arbitrer, de suivre ou ne pas suivre la totalité de leurs propositions, mais en s'appuyant sur un véritable travail de réflexion cohérente au niveau de la ville, secteur par secteur.
- S'agissant de votre réunion de demain, je ne peux naturellement vous communiquer aucun éléments puisque le PLU-IH est encore en cours d'élaboration.

## Message de M. ESNAULT – MAIRE DU QUARTIER 5.1

- Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que, le PLU actuel, de mémoire, sur les 3 rues que vous indiquez (hors abords immédiats des deux avenues de part et d'autres (St Exupéry et Jean-Rieux) est le plus restrictif qui puisse exister.  
[UL1 = pavillonnaire]
  - Sur le quartier 5.1 dont je suis maire de quartier, depuis le premier janvier dernier, 100 % des demandes en avant projet et permis de construire déposés pour de l'habitat collectif ont été refusés assortis, ici aussi de demandes de modérations, de **préservation de cœurs d'ilots (petits espaces verts)**, de retraits par rapport aux limites de parcelles, **de typologie d'habitat, d'esthétique**, de hauteur ou encore de densité jugée trop importante.
  - Dans cette même logique j'avais reçu en Septembre 3 de nos concitoyens habitants les 3 rues qui vous intéressent. ils s'étaient vivement émus de la possibilité de construction d'un petit collectif en R+1.
  - A ma connaissance cette demande permis de construire a toujours été refusée par ma collègue Annette Laigneau, Adjointe à l'urbanisme. Preuve que les inquiétudes exprimées ont été entendues dans ce dossier.
  - A l'issue de votre réunion, je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter à ma connaissance les préconisations qui seront issue de votre réflexion commune.
- »

- Contribution PLUiH *Exemple .....*
- De Mme et M
- Domicilié : avenue des Cottages – **Lotissement COURREGÉ** – 31400 TOULOUSE.
- Le caractère **pavillonnaire** de notre lotissement nous semble essentiel.
- Il permet un équilibre entre les constructions et les espaces verts.
- La circulation et le stationnement – bien que parfois saturés - sont globalement adaptés à cet habitat.
- Des exemples récents de nouvelles constructions pavillonnaires ou modifications de l'existant dans le respect de cette règle, montrent que la densité de population de cette zone peut être augmentée sans nuire à son caractère.
- **L'introduction de bâtiments collectifs signerait la fin de l'équilibre actuel.**
- Pour maintenir ce caractère pavillonnaire essentiel, nous demandons **que notre zone reste en UL1 = pavillonnaire = R+1 maximum.**